ANNÉE 2022

VILLE DE TÉTEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2022

M. Franck DHERSIN	**Président de séance**
M. Clément MAHIEU	**Secrétaire**

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Mars 2022 À 18h en Mairie de Téteghem

I- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04 Février 2022
Pièce jointe PV du 04 Février 2022

II– Décisions

1	Décision n 2 : Attribution du Marché n°2021.06 séjours vacances été
2	Décision N°3 : Indemnisation de sinistre 5 plots en fonte
3	Décision n°4 Sollicitation d'une subvention à la région Hauts de France au titre du soutien aux communes pour les équipements numériques de vidéo protection
4	Décision n° 5 Signature d'un contrat pour l'accès au serveur d'hébergement E magnus
5	Décision n°6 : Séjours vacances été 2022-Participation financière des familles

III – <u>Délibérations</u>

ORDRE DANS LE CM	DÉLIBÉRATIONS	RAPPORTEUR
1	**<u>5.2 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</u>** Composition de la commission d'appel d'offres	**Franck DHERSIN**
2	**<u>7.1 FINANCES LOCALES</u>** Compte de gestion pour l'exercice 2021 Ville de Téteghem-Coudekerque-Village	**Michel PESCH**
3	**MONSIEUR LE MAIRE PROPOSE AU VOTE QUE MONSIEUR PESCH PRENNE LA PRESIDENCE** **<u>7.1 FINANCES LOCALES</u>** Compte Administratif 2021- Ville de Téteghem-Coudekerque-Village	**Michel PESCH**
4	**<u>7.1 FINANCES LOCALES</u>** Affectation du résultat de l'exercice 2021	**Michel PESCH**
5	**<u>7.2 FINANCES LOCALES</u>** Fixation des taux de fiscalité directe pour 2022	**Michel PESCH**
6	**<u>7.1 FINANCES LOCALES</u>** Budget Primitif 2022	**Michel PESCH**
7	**<u>7.2 FINANCES LOCALES</u>** Convention PLIE avec l'association Entreprendre Ensemble	**Michel PESCH**
8	**<u>3.DOMAINE ET PATRIMOINE</u>** Vente d'un terrain cadastré AE165 de 118 mètres carrés- rue Lamartine	**Didier GUERVILLE**
9	**<u>3.DOMAINE ET PATRIMOINE</u>** Vente du terrain nu 10 route de la Branche	**Didier GUERVILLE**
10	**<u>3.DOMAINE ET PATRIMOINE</u>** Acquisition d'un immeuble situé 23 rue de la mairie	**Didier GUERVILLE**
11	**<u>8.2 AIDE SOCIALE</u>** Projet Social : Création d'un comité d'usagers-Adoption de la Charte de fonctionnement	**Annie PAGNERRE**

<u>Etaient présents</u> :

DHERSIN Franck, PESCH Michel, DEMEY Christophe, MARTEEL Régine, GUERVILLE Didier, DAMMAN Régis, CABOCHE Marianne, BARANSKI Jacques, LEROUX Renée, LEFEBVRE Dominique, PAGNERRE Annie, BOCQUET Jean-Pierre, HENON Jean-Pierre, LARANGE Noël , URBAIN Patricia, RETER

Luminata, DECRIEM Christian, PAPORAY Patricia , DEZITTER Grégory, DESNOUES Marion, DJIVANDJY Delphine, POUCHELET Michaël , TAR Benjamin, MAHIEU Clément.

Etaient absents avec pouvoir : CORNILLE Carole, FERMON Régine, PECOURT Caroline, JACOB Michel, JONCKHEERE Régis, ENGELAERE Delphine, RIGOLLE Lucie,

Etaient absentes sans pouvoir : DUPONT Emilie, LANDSWERDT Jean-Marie .

Conformément aux dispositions de l'article L21.21-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, CORNILLE Carole a donné pouvoir à DEMEY Christophe; FERMON régine a donné pouvoir à PESCH Michel, JACOB Michel a donné pouvoir à DEMEY Christophe, PECOURT Caroline a donné pouvoir à Mme Marteel, JONCKHEERE Régis a donné pouvoir à PAPORAY Patricia, ENGELAERE Delphine a donné pouvoir à LEROUX Renée, RIGOLLE Lucie a donné pouvoir à CABOCHE Marianne.

****

Franck DHERSIN prend la parole et salue l'Assemblée. L'appel est fait. Le quorum étant atteint le Conseil peut donc commencer.

Monsieur le Maire démarre le Conseil Municipal.

PREAMBULE

1°) UKRAINE :

En commençant ce conseil je veux affirmer notre solidarité avec le peuple ukrainien dont le pays a été envahi militairement par une puissance étrangère. D'ailleurs le drapeau est en place dehors et dans la salle.
C'est un acte de guerre contraire à toutes les règles du droit international et sans précédent en Europe depuis la fin de la seconde guerre mondiale.
Cette invasion, destructrice de la démocratie, est menée par un Etat doté de l'arme nucléaire, avec à sa tête un autocrate prêt au pire. Mr le Maire précise qu'il ne confond pas Poutine avec son peuple.
Un peuple souffre aujourd'hui terriblement et nous devons nous tenir à ses côtés comme nous le faisons à Téteghem-Coudekerque-Village, avec la Communauté Urbaine, et l'appel aux dons organisé salle Istweire. En soutien aux victimes Ukrainiennes, je vous propose d'observer une minute de silence. Mr DHERSIN espere que ces pertes de civiles cesseront rapidement et que la raison se fera entendre .

2°) HOMMAGE AU GENERAL :

Je tiens également à vous informer que la Ville a décidé de rendre hommage au Général de Gaulle, en juin prochain.
En 2020, la pandémie n'a pas permis de commémorer les 80 ans de l'Appel du 18 juin et les 50 ans de la disparition du Général.
C'est pourquoi, le dimanche 26 juin à 11h, une stèle sera inaugurée en l'honneur de Charles de Gaulle, au monument de la 32 -ème DI.
Une exposition gratuite se tiendra également à l'espace culturel durant la 1ère quinzaine de juillet.

I - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04 Février 2022

Le procès-verbal du conseil municipal du 04 Février 2022 est approuvé à l'unanimité.

II-Décisions

COMPTE RENDU DES DECISIONS
PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

5 Décisions ont été prises sur délégation du conseil municipal depuis notre dernier conseil :

- 2 décisions concernent l'attribution du marché pour les séjours d'été et le montant de la participation des familles.
- 1 décision pour une indemnisation de sinistre (5 plots en fonte, rue principale à Coudekerque-Village détériorés et indemnisés à hauteur de 3000 euros TTC).
- 1 décision concerne une demande de subvention à la Région pour l'installation de nouvelles caméras de vidéoprotection (terrains de football Téteghem ; terrains de football de Coudekerque-Village et aire de jeux à Coudekerque-Village).
  Et 1 décision pour un serveur du logiciel Finances E-Magnus.

1	Décision n 2 : Attribution du Marché n°2021.06 séjours vacances été
2	Décision N°3 : Indemnisation de sinistre, 5 plots en fonte
3	Décision n°4 Sollicitation d'une subvention à la région Hauts de France au titre du soutien aux communes pour les équipements numériques de vidéo protection
4	Décision n° 5 Signature d'un contrat pour l'accès au serveur d'hébergement E-Magnus
5	Décision n°6 : Séjours vacances été 2022-Participation financière des familles

Franck DHERSIN annonce à l'Assemblée qu'il y a une maintenance informatique durant le CM et que les tablettes ne pourront malheureusement pas être utilisées.

Intervention de Mr Pouchelet : pour savoir si il y aura mutualisation du systéme de vidéoprotection. Chaque maire à le pouvoir de police , ce dossier est en cours ….Un accord est en cours, voir même pour le sujet d' une police Cud. Des études sont en cours pour cela.

Franck DHERSIN demande s'il y a des remarques ? Monsieur le Maire évoque le fait qu'il n'y a pas de votes là-dessus. Il passe alors aux délibérations.

Franck DHERSIN prend la parole pour une délibération.

III-Délibérations

Aff. N°13 /2022

5.2 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Objet : Composition de la commission d'appel d'offres

Rapporteur : Franck DHERSIN

Franck DHERSIN demande à Thierry LHERMITE D.G.S de redire les noms pour cette commission.

Thierry LHERMITE D.G.S intervient :

Les membres actuels de la commission d'appels d'offres membres titulaires Michel Pesch Christophe Demey, Michel Jacob, Delphine Engelaere et Frédéric Smagghe. Donc il y a lieu de remplacer Madame Smagghe par monsieur Pouchelet s'il en est d'accord et de remplacer monsieur Pouchelet qui était suppléant par monsieur Landswerdt.

Par délibération n°17/2020 du 16/06/2020, le conseil municipal a procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres. Compte tenu de la démission du conseil municipal de Madame Frédérique SMAGGHE, membre titulaire de la CAO, il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

Depuis l'ordonnance numéro 2015- 899 du 23 juillet 2015 et l'article l 1411- 5 du code général des collectivités territoriales, il revient à chaque collectivité de définir les règles relatives au remplacement des membres de la CAO en veillant au respect de la représentation proportionnelle. Il est donc proposé d'opter pour les règles de remplacement qui étaient prévues par l'article 22 du code des marchés publics à savoir : le membre titulaire est remplacé par le suppléant inscrit sur la même liste que le membre titulaire à remplacer et venant immédiatement après le dernier titulaire ; ainsi Madame Frédérique SMAGGHE serait remplacée par monsieur Michaël POUCHELET actuellement membre suppléant.

- Le remplacement du suppléant, ainsi devenu titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier, ainsi Monsieur Michaël POUCHELET serait remplacé par Monsieur Jean-Marie LANDSWERDT, qui deviendrait membre suppléant. Les autres élus, membres titulaires et suppléants restent inchangés.

Il vous est donc demandé de voter au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste pour la seule liste présentée :

Président
- Franck DHERSIN

Membres titulaires :

- Michel PESCH
- Christophe DEMEY
- Michel JACOB
- Delphine ENGELAERE
- Michael POUCHELET

Membres Suppléants :

- Régine FERMON
- Didier GUERVILLE
- Jean-Pierre HENON
- Clément MAHIEU
- Jean-Marie LANDSWERDT

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE
Le maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE :	**31 Voix Pour**

Franck DHERSIN passe au vote…aucune remarque, lecture de la délibération suivante.

Mr PESCH annonce : les indemnités des élus selon la lecture d'un tableau selon le code général des collectivités territoriales. Ces indemnités doivent être présentées et évoquées au Conseil Municipal avant le vote du budget, cela a été déjà voté le 12 novembre 2020, nous avions voté les indemnités des maires, des adjoints, mais c'était un vote global pour l'ensemble des maires et Adjoint en se référant à l'échelle indiciaire de la fonction publique. Aujourd'hui, ce qu'on nous demande de faire, c'est de vous détailler le montant des indemnités annuelles brutes versées personne par personne.
Michel PESCH fait la lecture du tableau.

Nom & prénom de l'Elu	Fonction	Indemnités de fonction perçues (montant brut annuel)
Baranski Jacques	Adjoint	10 175€
Caboche Marianne	Adjointe	10 175€
Cornille Carole	Adjointe	10 175€
Damman Régis	Adjoint	10 175€
Demey Christophe	Maire Délégué	20 069€
Dhersin Franck	Maire	25 670€
Fermon Régine	Conseillère Déléguée	10 175€
Guerville Didier	Adjoint	10 175€
Lefebvre Dominique	Adjoint	10 175€
Leroux Renée	Adjointe	10 175€
Marteel Régine	Adjointe	10 175€
Pagnerre Annie	Adjointe	10 175€
Pesch Michel	Maire Délégué	20 069€

Mr le maire ajoute que l'ensemble de ces données sont disponibles à chacun et vérifiables si quelqu'un le souhaite. Ces informations devaient être données au plus tard aujourd'hui, le 15 mars 2022, avant le vote du budget.

Franck DHERSIN donne la parole à Mr PESCH pour la lecture des premières délibérations.

7.1 – FINANCES LOCALES
Compte de gestion pour l'exercice 2021 – Ville de Téteghem-Coudekerque-Village

RAPPORTEUR : Michel PESCH.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice 2021, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état du passif, l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,
1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021,
2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections et budgets annexes,
3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal,
Après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré

DECLARE que le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Trésorier Principal visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve, ni observation de sa part sur la tenue des comptes.

Annexe : CDG 2021

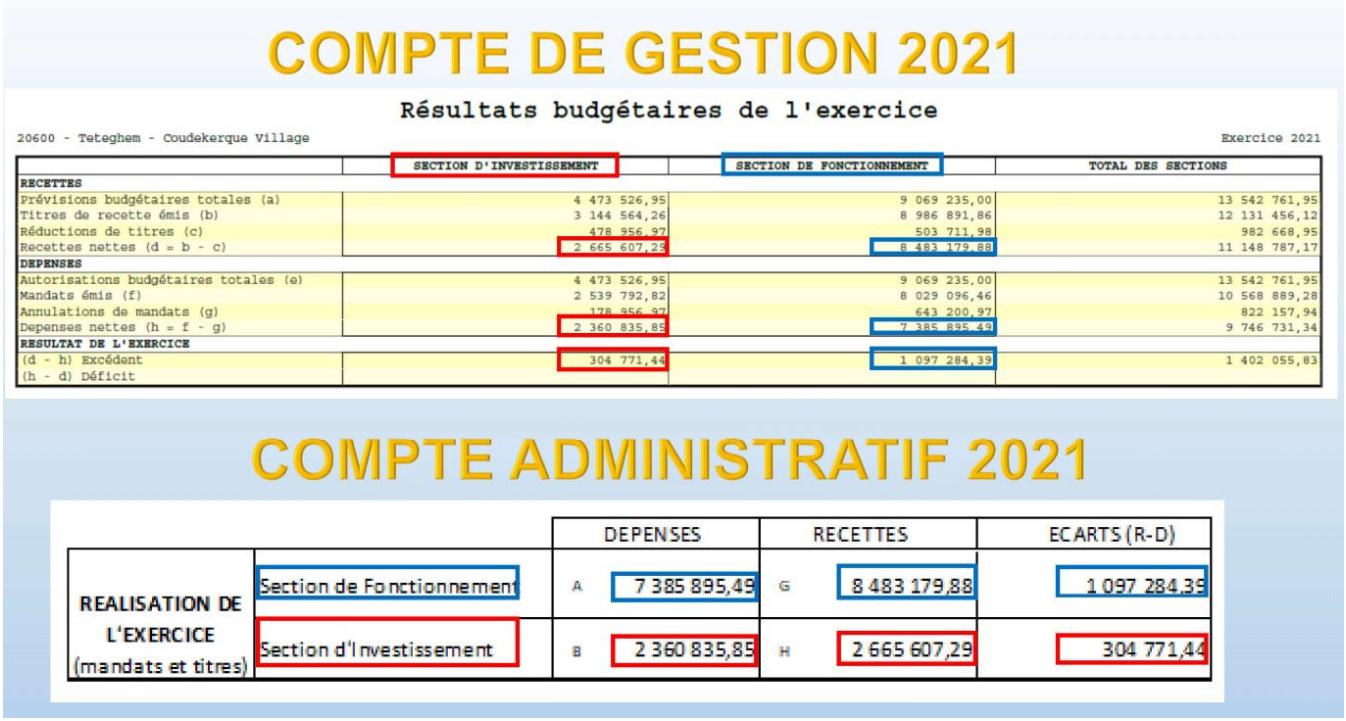

COMPTE DE GESTION 2021

Résultats budgétaires de l'exercice

20600 - Teteghem - Coudekerque Village — Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 473 526,95	9 069 235,00	13 542 761,95
Titres de recette émis (b)	3 144 564,26	8 986 891,86	12 131 456,12
Réductions de titres (c)	478 956,97	503 711,98	982 668,95
Recettes nettes (d = b - c)	2 665 607,29	8 483 179,88	11 148 787,17
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 473 526,95	9 069 235,00	13 542 761,95
Mandats émis (f)	2 539 792,82	8 029 096,46	10 568 889,28
Annulations de mandats (g)	178 956,97	643 200,97	822 157,94
Depenses nettes (h = f - g)	2 360 835,85	7 385 895,49	9 746 731,34
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	304 771,44	1 097 284,39	1 402 055,83
(h - d) Déficit			

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

		DEPENSES		RECETTES	ECARTS (R-D)
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de Fonctionnement	A 7 385 895,49	G	8 483 179,88	1 097 284,39
	Section d'Investissement	B 2 360 835,85	H	2 665 607,29	304 771,44

Michel PESCH précise à l'assenblée que les synthèses du Compte Adminisratif 21 (le compte du Maire) et du Compte de Gestion 21 (le compte du trésorier receveur sont identiques, tant en section de Fonctionnement pour les recettes et les dépenses, qu'en section d'Investissement pour les recettes et les dépenses.

VOTE : 31 Voix Pour

7.1 – FINANCES LOCALES
Compte Administratif 2021 – Ville de Téteghem-Coudekerque-Village

RAPPORTEUR : Michel PESCH.

Les membres du Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Franck DHERSIN, Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et décision modificative de l'exercice 2021 et les autorisations spéciales s'y rattachant, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte d'administration dressé par le Maire, accompagné du compte de gestion du Trésorier principal ;

Considérant que Monsieur Franck DHERSIN, Maire, a normalement administré au cours de l'exercice 2021 les finances de la commune de Téteghem-Coudekerque-Village en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées ou utiles,

		DEPENSES	RECETTES	ECARTS (R-D)
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de Fonctionnement	A 7 385 895,49	G 8 483 179,88	1 097 284,39
	Section d'Investissement	B 2 360 835,85	H 2 665 607,29	304 771,44
		(si déficite)	(si excédent)	
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Report en section de Fonctionnement **(R002)**	C	I 850 000,00	850 000,00
	Report en section d'Investissement **(R001)**	D	J 1 147 321,59	1 147 321,59
	TOTAL (Réalisation + Reports)	**9 746 731,34** =A+B+C+D	**13 146 108,76** =G+H+I+J	**3 399 377,42**
RESTES A REALISER N+1 (1)	Section de Fonctionnement	E	K	0,00
	Section d'Investissement	F 818 281,33	L	818 281,33
	TOTAL des restes à réaliser N+1	**818 281,33** =E+F	**0,00** +K+L	**818 281,33**
RESULTAT CUMULE	Section de Fonctionnement	7 385 895,49 = A+C+E	9 333 179,88 = G+I+K	1 947 284,39
	Section d'investissement	3 179 117,18 = B+D+F	3 812 928,88 = H+J+L	633 811,70
	TOTAL CUMULE	**10 565 012,67** =A+B+C+D+E+F	**13 146 108,76** G+H+I+J+K+L	**2 581 096,09**

Le conseil municipal,
Après avoir entendu ce qui précède, après en avoir délibéré et en l'absence de Monsieur le Maire :

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen
- **CONSTATE** les indemnités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives aux reports de crédits,
- **RECONNAIT** les restes à réaliser,
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et les crédits annuités.

Mr Pesch demande à mr le maire de bien vouloir quitter la piece pour le vote.

VOTE :	**30 Voix Pour**

Mr PESCH évoque le fait que le parapheur passe dans l'assemblée pour les signatures pour le C.A.
Puis il enchaine avec la délibération suivante

Annexes : CA 2021 et RAR

DEPENSES réelles section de fonctionnement : →	Année-2020	Année-2021	Delta20-21
	5 761 810.2€	6 254 820.61€	+493 010,41€
			8.5%
011 : Charges à caractères générales (cf. page 7) :	1 497 643.06€	1 718 332.55€	+220 689,49€
012 : Charges de personnel :	3 634 936.65€	3 903 867.35€	+268 930.70€
065 : Autres charges de gestion courante :	494 656.74€	448 785.42€	- 45 871.33€
066 : Charges financières :	127 995.53€	117 478.82€	- 10 516.71€

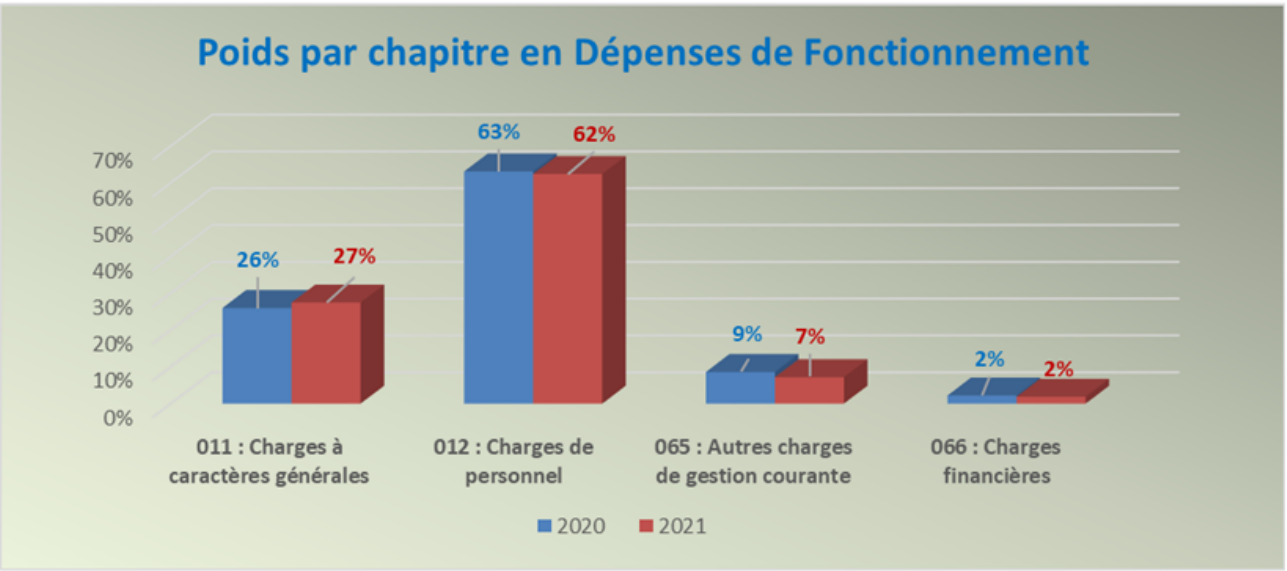

Les charges à caractère général (011) Regroupent les achats courants, les services extérieurs, les dépenses d'énergie…

(011) La crise de la COVID-19 a eu un impact non négligeable sur les charges à caractères générales. Contrairement à 2020, les bâtiments publics (écoles, garderies, CSC, salles de sport, etc…) sont restés ouverts, ce qui a eu un impact sur le nettoyage des locaux et les achats de produits de protection contre la COVID (gel, lingettes, masques pour les personnels municipaux et écoles, les consommations d'énergie…)

A noter également une augmentation des prix de l'électricité, du gaz sur 2021 qui se poursuivra sur 2022

Charges de personnel (012)

(012) – **CA17** : 3 384 106€ (+4%) – **CA18** : 3 437 008€ (+1.2%) – **CA19** : 3 511 408€ (+2.2%)

– **CA20** : 3 634 936€ (+3.5%) – **CA21** : 3 903 867.35€ (+7.4%)

Effet COVID avec embauches d'agents de nettoyage supplémentaires pour pallier aux très nombreux arrêts maladie enregistrés durant toute cette période.
De fait, le nettoyage des salles de sport a été délégué à des sociétés privées de manière à garantir une parfaite continuité du nettoyage des locaux.

Les autres charges de gestion courante (65) Intègre principalement les indemnités et cotisations des élus et le versement des subventions aux différentes associations et autres organismes.

(65) avec la COVID, certaines subventions n'ont pas été versées

Charges Financières (66) Intérêts de la dette

RECETTES réelles section de fonctionnement : « De gestion courante »	→	**Année-2020**	**Année-2021**	**Delta20-21**
		7 468 080.15€	**8 479 832.57€**	**+ 1 011 752,42€ + 13.6%**
013 : Atténuations de Charges	:	213 431.40€	202 294.34€	- 11 137,06€
73 : Impôts et taxes	:	5 328 833.45€	5 755 067.07€	+426 233,62€
74 : Dotations, subventions et participations	:	1 675 001.45€	1 267 792.19€	- 407 209,26€
70 : Produits des services, du domaine et ventes	:	211 346.53€	286 117.32€	+ 74 770,79€
77 : Produits exceptionnels	:	13 966.92€	940 101.73	+926 134,81€

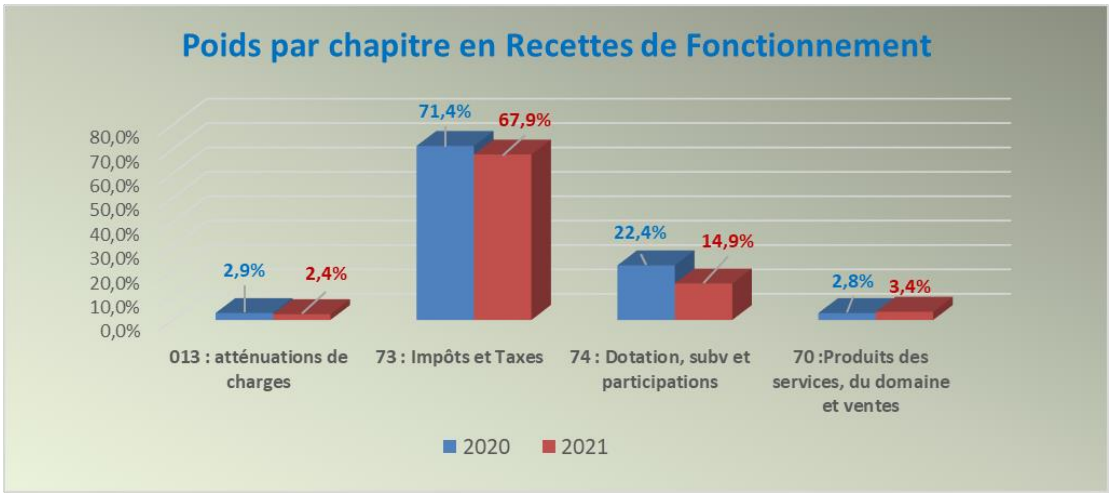

Atténuations de charges (013) Emplois d'Avenir, Contrats Aidés, remboursements arrêts maladie, etc…

Produits des services, du domaine et ventes (70) Encaissements des Régies (Bibliothèques, cantines, centre de loisirs, concessions cimetière, etc…)

Impôts et Taxes (73) Taxes Foncières, DSC, Fond de péréquation des ressources intercommunales, taxe sur la consommation finale d'électricité, taxe additionnelle aux droits de mutation, etc…

(**73111**) Principalement taxe foncière et Habitation = 3 596 160 € en 2017, 3 705 983€ en 2018 et 4 134 185,62€ en 2019, 3 908 536€ en 2020, 4 098 634€ en 2021, soit +190K€ entre 2020 et 2021
A noter l'augmentation de la Dotation de solidarité communautaire qui, avec le nouveau pacte fiscal augmente sur 2021 d'environ 170 K€.
Le chapitre 7381 – droits de mutations est lui également en hausse d'environ 80K€
Ainsi que le chapitre 73211 – attribution de compensation qui elle est en hausse de 7K€

Dotations, Subventions et participation (74) Dotation Forfaitaire, DSR, Département, autres organismes, etc…

(7411) Principalement Dotation forfaitaire en 2018 = 881 154 € en 2019 = 824 073,00 € en 2020 = 796 557 €
En 2021 = 734 618,00 (suite du désengagement de l'Etat entièrement compensé par la CUD)
Le reste de la différence entre 2020 et 2021 s'explique par la Dotation à l'investissement local versé en 2020 d'un montant de 307 302,40 € et correspondant au projet construction nouvelle Mairie, espace culturel et services techniques.

Produits exceptionnels (77) (remboursements de sinistres, ventes d'immobilisations) : 900 000 € correspondent à la vente du terrain pour le projet DOMITYS

DEPENSES réelles section d'investissements : → (*) Intègre les RAR N	**Année-2020**	**Année-2021**	**Delta20-21**
	3 586 234,62€	**3 161 069,87€**	**- 427 164,75€**
			- 11.9%
Opérations d'équipement (chapitres 20/21/22/23) :	3 174 440,58€	1 646 455,82€	- 1 527 984,76€
16 : Emprunts et dettes assimilées :	399 794.04€	1 514 624.05€	+1 114 830,01€

Emprunts et dettes assimilées (16) le montant plus élevé de 2021 est dû au remboursement des 2 prêts relais de 1 100 000€

RECETTES réelles section d'investissements : → (*) Intègre les RAR N	**Année-2020**	**Année-2021**	**Delta20-21**
	3 565 102.49€	**1 519 832.41€**	**- 2 045 270.08€**
			- 57.4%
16 : prêts :	0€	0€	
13 : Subventions d'investissements :	1 064 502.00€	260 923.15€	- 803 578.85€
10222 : Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA) :	728 279.50€	83 790.61€	- 644 488,89€
1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés :	1 715 163.72€	1 167 913.33€	- 547 250,39€
27 : Autres immobilisations Financières :	5 801.59€	7 039.9 €	+ 1 238,31€

Michel PESCH expose à la fin de la présentation du Compte Administratif quelques tableaux issus de l'analyse financière « rétrospective » menée par le service Financier de la CUD à la demande de la Ville. Cette analyse Financière a été menée de 2016, juste après la fusion à 2021, c'est-à-dire en incluant les résultats du Compte Administratif 2021.
Michel PESCH rappelle qu'une présentation de l'étude sera faite par le service Financier de la CUD lors du prochain conseil municipal de juin.
Aujourd'hui, il a choisi de nous présenter quelques tableaux sur la dette et la conclusion de l'étude de manière à démontrer la bonne santé financière de la ville.

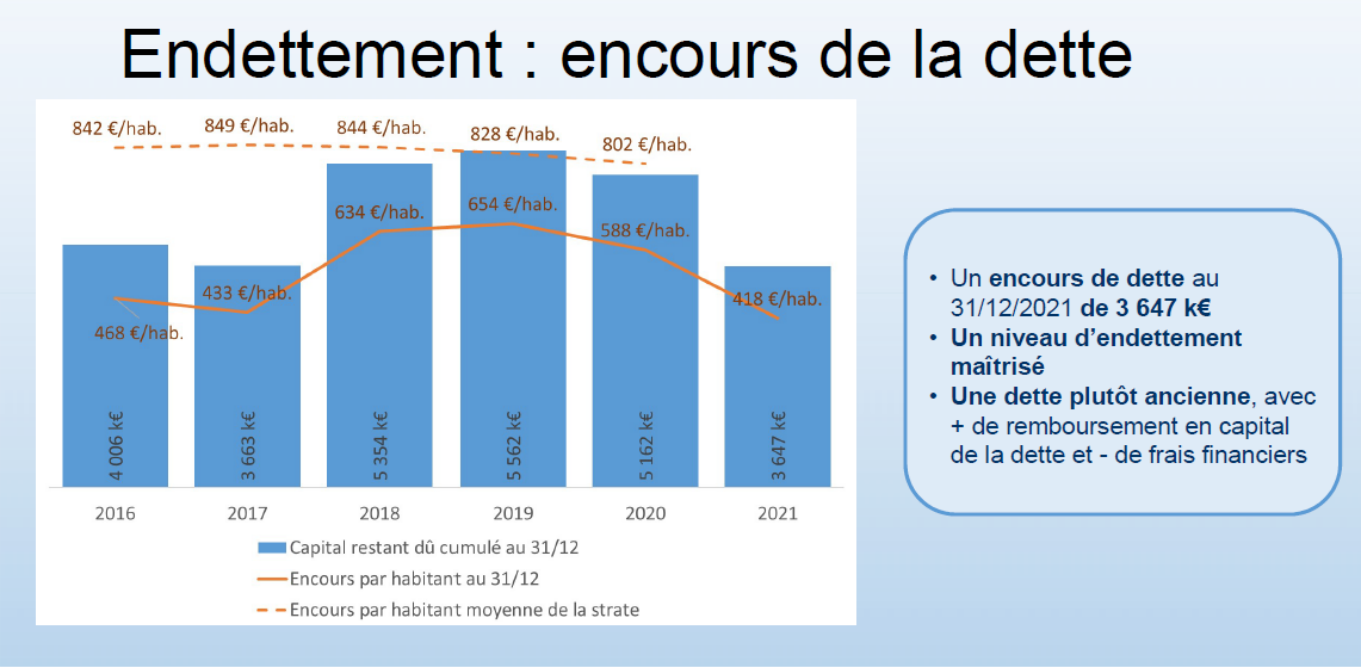

Michel PESCH précise que l'encours de la dette a baissé entre 2016 (4006€) à 2021 (3647€) et que si l'on regarde l'encours moyen par Habitant, il est environ 2 fois plus bas à Téteghem Coudekerque-village que dans les villes de même strate (environ 800€ / habitant pour moyenne des villes de même strate contre 418€/ habitant pour Téteghem Coudekerque-village).

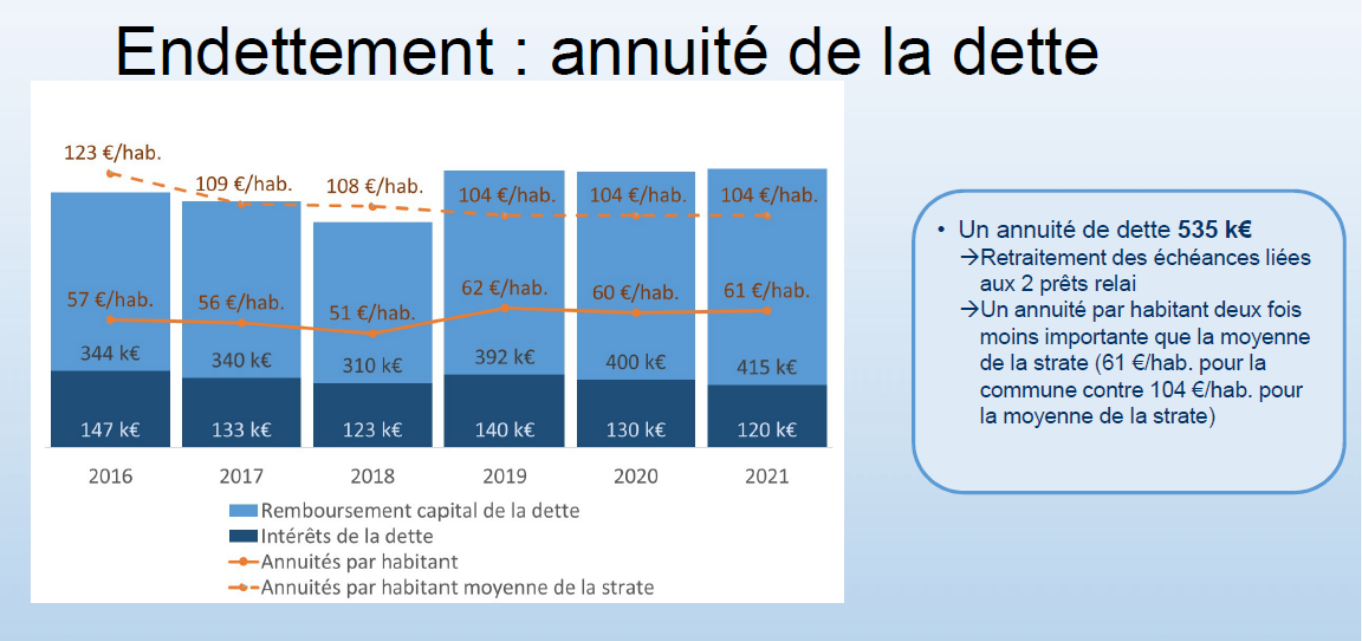

Michel PESCH précise que l'annuité de la dette en 2021 s'élevait à 535€ et que là également, l'annuité moyenne par habitant pour Téteghem Coudekerque-village est pratiquement deux fois moins élevée que pour des villes identiques de même state.

Permet de mesurer le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité si elle affectait 100% de son épargne brute à rembourser sa dette. Il se mesure en années.

Capacité de désendettement

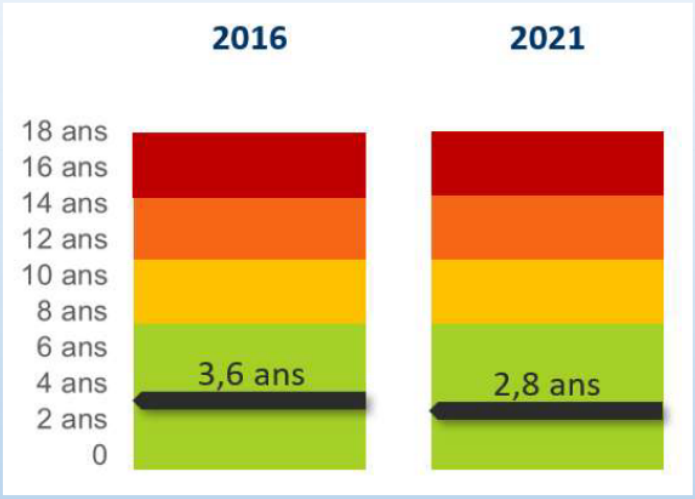

Le ratio se calcule de la façon suivante :
Encours de dette (stock à rembourser)

Epargne brute

La capacité de désendettement **respecte la trajectoire cible du PFFS (< 8 années)** :
➔ Grâce à une épargne très favorable
➔ Un désendettement progressif

Un indicateur important qu'est la capacité de désendettement, qui correspond à combien d'années faudrait-il à notre ville pour rembourser sa dette si elle y consacrait toute son épargne Brute ?
On remarque que nous somme passer de 3.6 ans à 2.8 ans et ce, malgré les investissements menés ces dernières années et 10 ans sans aucune augmentation des impôts.

Conclusion rétrospective 2016-2021

La santé financière de la commune est donc **saine**. Elle est marquée par :
- Un niveau d'autofinancement au-delà des ratios de référence ;
- Un niveau d'endettement maitrisé (inférieur à la valeur de référence de 8 ans) et correctement par rapport à ses capacités de remboursement. Il traduit de vraies capacités d'investissement de la commune

Sur la période 2016-2021, la commune a su rétablir sa capacité d'autofinancement grâce en particulier à :
- Un désendettement de la commune ;
- Une augmentation de la DSC.

Michel PESCH rappelle que la capacité d'autofinancement a augmenté grâce au désendettement de la ville mais grâce aussi au niveau pacte fiscal et financier qui alloue à notre ville 150 K€ supplémentaires de DSC chaque année jusqu'en 2026. A partir de 2027, la DSC sera d'environ 1 750 000€ contre 750 000€ auparavant.
Un grand merci à la CUD

Aff. N°16 /2022

7.1 – FINANCES LOCALES
Affectation du Résultat de l'exercice 2021

RAPPORTEUR : Michel PESCH.

Le Compte de gestion 2021 de la Ville de Téteghem-Coudekerque-Village, voté ce même jour, présente un excédent global de :

3 399 377,42 € se composant d'un excédent de fonctionnement de 1 947 284,39 € et d'un excédent d'investissement de 1 452 093,03 €.

Aussi compte tenu de la comptabilisation d'un reste à réaliser cumulé en section d'investissement à hauteur de 818 281,33 €, je vous propose d'affecter le résultat de la façon suivante :

au compte R002 : un excédent reporté de 340 000 €
au compte 1068 : 1 607 284,39 € pour complément en investissement
au compte R001 : un excédent reporté de 1 452 093,03 €.

Le conseil municipal,
Après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré

- **APPROUVE** l'affectation du résultat proposé soit :

Au compte R002 : un excédent reporté de 340 000 €
Au compte 1068 : 1 607 284,39 € pour complément en investissement
Au compte R001 : un excédent reporté de 1 452 093,03 €.

VOTE : 31 Voix Pour

Mr PESCH enchaine avec la délibération suivante.

Aff. N° 17/2022

7.2 – FINANCES LOCALES
Fixation des taux de fiscalité directe pour 2022

RAPPORTEUR : Michel PESCH.

Vu la délibération en date du 25 janvier 2016 sollicitant une intégration fiscale progressive sur 12 ans des taux additionnels de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et de la taxe d'habitation sur le territoire de la Commune Nouvelle de Téteghem – Coudekerque-Village.

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances 2020 (notamment son article 16) portant sur la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le taux de la taxe d'habitation est gelé à son niveau de 2019 soit 24,03%.

Afin de compenser la perte de recettes suite à la suppression de la taxe d'habitation, la taxe départementale de la taxe foncière (19,29%) est dorénavant attribuée aux collectivités locales et doit être ajoutée au taux communal de la taxe foncière bâtie.

Pour ce qui relève des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties, il est proposé de reconduire les taux votés au titre de l'année 2021 (cumul taux communal et départemental pour la TFB), soit :

- Taux de Taxe Foncière Bâtie : 44,33 %

- Taux de Taxe Foncière Non Bâtie : 63,75 %

Le conseil municipal,
Après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré

DECIDE de retenir les taux moyens pondérés suivants pour l'année 2022 :

- Taux de Taxe Foncière Bâtie : 44,33 %
- Taux de Taxe Foncière Non Bâtie : 63,75 %

Mr Didier Guerville Intervient pour faire une remarque il y aura une hausse prochainement des taxes qui sera fixée par l'Etat de manière importante environ 30 à 40 % de hausse pour certaines communes dans les années à venir.
Mr Dhersin n'est pas certain que le prochain Président osera augmenter les bases, la Ville n'augmente que les taux. Il assure que lui en tant que Maire, il ne modifie rien au niveau des taux.
Mme Marteel ajoute que le gouvernement essaiera de recuperer la taxe d'habitation ainsi.
Mr Dhersin évoque les augmentations de gaz et d'electricité assez importantes.
Mr PESCH pécise que concernant les augmentations des tarifs du Gaz et de l'électricité, la Ville veillera à baisser les consommations dans les différents bâtiments publics .

VOTE :	**31 Voix Pour**

Aff. N° 18/2022

7.1 – FINANCES LOCALES

Budget Primitif 2022

RAPPORTEUR : Michel PESCH.

Lors de sa séance du 04 février 2022, le conseil municipal a pris acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

La commission de finances, réunie le 10 mars 2022, a examiné le projet de budget primitif en détail et a permis d'apporter aux membres toutes explications utiles à sa compréhension.

Dans la continuité des présentations jointes à la convocation et faites en séance, le budget primitif 2022 présente les équilibres suivants:

	Section de fonctionnement		**Section d'investissement**	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget 2022	8 291 230,00 €	8 291 230,00 €	5 849 342,42 €	5 849 342,42 €

Le conseil municipal,
Après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 de la commune

VOTE :	**31 Voix Pour**

Le parapheur passe pour les signatures pour le Budget Primitif .

Franck DHERSIN remercie Mr PESCH et le D.G.S Monsieur LHERMITE et les services pour ce travail long mais efficace.

Annexe : BP 2022 suivant la maquette M14

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
OPERATIONS REELLES			
011 Charges à caractère général	2 118 200,00 €	70 Produits des services	227 150,00 €
012 Charges de personnel	4 020 000,00 €	73 Impôts et taxes	5 937 892,00 €
65 Charges de gestion courante	444 700,00 €	74 Dotations et participations	1 517 720,00 €
66 Charges financières	108 000,00 €	75 Autres produits de gestion	26 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	51 500,00 €	76 Produits financiers	20,00 €
6817 Dot. Prov. Dépré. Actifs circulants	0,00 €	77 Produits exceptionnels	9 000,00 €
014 Attenuation de produits	500,00 €	013 Atténuation charges	170 000,00 €
Total dépenses réelles	6 742 900,00 €	**Total des recettes réelles**	7 887 782,00 €
Solde des opérations réelles			1 144 882,00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
023 Virement section investissement	1 307 540,00 €	042 Travaux en régie	60 000,00 €
676 Différence sur réalisation		77 Produits Exceptionnels	3 448,00 €
042 Dot. Aux amortissements	240 790,00 €		
Total des opérations d'ordre	1 548 330,00 €	**Total des opérations d'ordre**	63 448,00 €
Total des dépenses	8 291 230,00 €	**Total des recettes**	7 951 230,00 €

			Résultat reporté	
Dépenses (ou déficit)	8 291 230,00 €	D002		8 291 230,00 €
Recettes (ou excédent)	7 951 230,00 €	R002	340 000,00 €	8 291 230,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
OPERATIONS REELLES			
16 Emprunts	440 000,00 €	27 Rembt de prêts	5 800,00 €
20 Immobilisations incorporelles	160 217,60 €	10 Dotations et fonds	2 157 284,39 €
21 Immobilisations corporelles	3 488 676,82 €	13 Subventions d'investissement	447 235,00 €
23 Immobilisations en cours	1 319 000,00 €		
27 autres immo. financières	338 000,00 €	024 Produits de cessions	198 600,00 €
Total dépenses réelles	5 745 894,42 €	**Total des recettes réelles**	2 808 919,39 €
OPERATIONS D'ORDRE			
021 Travaux en régie	60 000,00 €	021 Virement section fonct.	1 307 540,00 €
139 Subvention amortissable	3 448,00 €	040 Dot. Aux amortissements	240 790,00 €
041 Opérations patrimoniales	40 000,00 €	041 Opérations patrimoniales	40 000,00 €
Total des opérations d'ordre	103 448,00 €	**Total des opérations d'ordre**	1 588 330,00 €
Total des dépenses	5 849 342,42 €	**Total des recettes**	4 397 249,39 €

			Résultat reporté	
Dépenses (ou déficit)	5 849 342,42 €			5 849 342,42 €
Recettes (ou excédent)	4 397 249,39 €	R001	1 452 093,03 €	5 849 342,42 €

BALANCE GENERALE

Le montant total du **Budget Primitif 2022** s'élève à **14 140 572.42 €** et se décompose comme suit :

- Section de Fonctionnement : **8 291 230.00 €**
- Section d'investissement : **5 849 342.42 €**

RAPPORT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de Fonctionnement vise pour l'essentiel à assurer les services rendus à la Population, assurer les missions administratives de la Commune ainsi que l'entretien, la mise aux normes et en sécurité du patrimoine Municipal.

1 – Les dépenses de Fonctionnement

La section s'équilibre à **8 291 230.00 €**, pour :

➔ **6 742 900.00 €** en dépenses réelles
➔ **1 548 330.00 €** en dépenses d'ordre

(Les dépenses réelles font l'objet d'un décaissement contrairement aux opérations d'ordre qui ne font pas l'objet de décaissement).

On y retrouve :

a) **Les charges à caractère général (011)** Elles regroupent les achats courants, les services extérieurs, les dépenses d'énergie… c'est le second poste de dépenses du budget de fonctionnement.
L'objectif est de contenir ce poste de dépenses tout en préservant le niveau de la qualité de prestation et en continuant la recherche d'économies et d'améliorations de gestion.

➔ L'enveloppe est proposée à **2 118 200€** soit **31.41 %** des dépenses réelles.
(rappel BP2018 = 1 620 000€ / BP2019 = 1 620 000€ / BP2020= 1 681 750€ / BP2021 = 2 277 200€)

b) **Les charges du personnel (012)** L'augmentation prévue du chapitre 012 est de **2.56 %** par rapport à l'année N-1 (BP2021 : 3 919 500€) justifiée par le remplacement du personnel en arrêt maladie (Covid), les avancements d'échelons et de grades, le passage à 35h00 de plusieurs agents, les 4 tours d'élections, le remplacement d'un agent aux espaces verts, le recrutement d'un agent pour le cimetière.

Rappel sur le contexte national

Issus du PLF 2022 et des diverses annonces gouvernementales, les principaux facteurs externes liés aux dépenses de personnel devraient, au cours du prochain exercice budgétaire, évoluer comme suit :

- le point d'indice de la fonction publique sera « gelé » en 2022,
- l'application des mesures liées au PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) se finalise cette année.

Rappel sur les perspectives internes

Les principales perspectives liées à l'évolution des rémunérations des agents titulaires sont les suivantes :

- enveloppe prévisionnelle relative aux avancements d'échelon, de grade et de promotion interne,
- le passage de 6 agents à 35h00,
- l'augmentation des salaires des agents de la catégorie C à compter du 1er janvier 2022,
- l'indemnisation des travaux supplémentaires occasionnés par les 4 tours d'élections.

➔ Dans ce contexte, les charges de personnel représenteront **4 020 000€** en 2022, soit **59.62%** des dépenses réelles.
(Rappel BP2018 = 3 385 000€ / 3 500 000€ au BP 2019 / 3 662 550€ au BP 2020 / 3 919 500€ au BP 2021)

c) Les Atténuations de charges (014)

Pour 2022, l'atténuation de produits atteindra **500 €**. Ce qui correspond au dégrèvement des jeunes agriculteurs perçu pour 2021.
Soit **0.01 %** des dépenses réelles. (Rappel BP2018 et BP2019 = 2 047€ / 2500€ en BP2020 / 3000€ en BP2021)

d) Les autres charges de gestion courante (65)

Ce chapitre intègre principalement les indemnités et cotisations des élus (170 000€ - compte 6531) et le versement des subventions aux différentes associations et autres organismes (226 500€ - compte 6574).

➔ La prévision budgétaire devrait être de l'ordre de **444 700€**, soit **6.60%** des dépenses réelles.
(rappel BP2018 = 534 900€ / BP2019 = 533 100€ / BP2020= 532 645€ / BP2021 = 544 973€)

e) Les charges financières (66) : (intérêts de la dette)

L'inscription au budget primitif 2022 devrait s'élever à **108 000 €.** Elles représentent **1.60%** des dépenses réelles.

(Rappel BP2018 = 130 000€ / BP2019 = 151 000€ / BP2020 = 142 000€ / BP2021 = 118 827.30€)

f) Les charges exceptionnelles (67) (bons naissance/Parts CUD & CCAS pour le cimetière intercommunal, annulations de titres sur exercices antérieurs, etc…)

Provision d'une somme de **51 500€** soit **0.76%** des dépenses réelles. (rappel BP2018 et BP2019 = 14 000€ / BP2020 = 14 000€ / BP2021 = 252 000€)

Le montant de l'attribution de compensation (AC) définitif n'est connu qu'en début d'année N+1. Un trop perçu de l'AC a été versé pour 37 131€ en 2021, il y a lieu de le rembourser à la CUD.

g) Les dotations aux amortissements (042) – opération d'ordre

Les amortissements représentent **240 790€** sur l'exercice 2022

h) L'autofinancement – opération d'ordre (023)

Le virement de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement porte sur un montant de **1 307 540€** .

(BP2019 = 744 322 € / BP2020 = 1 184 420 / BP2021 = 539 857.03 €)

Pour rappel, l'objectif du maintien de l'autofinancement constitue un enjeu essentiel pour garantir un bon niveau d'investissement.

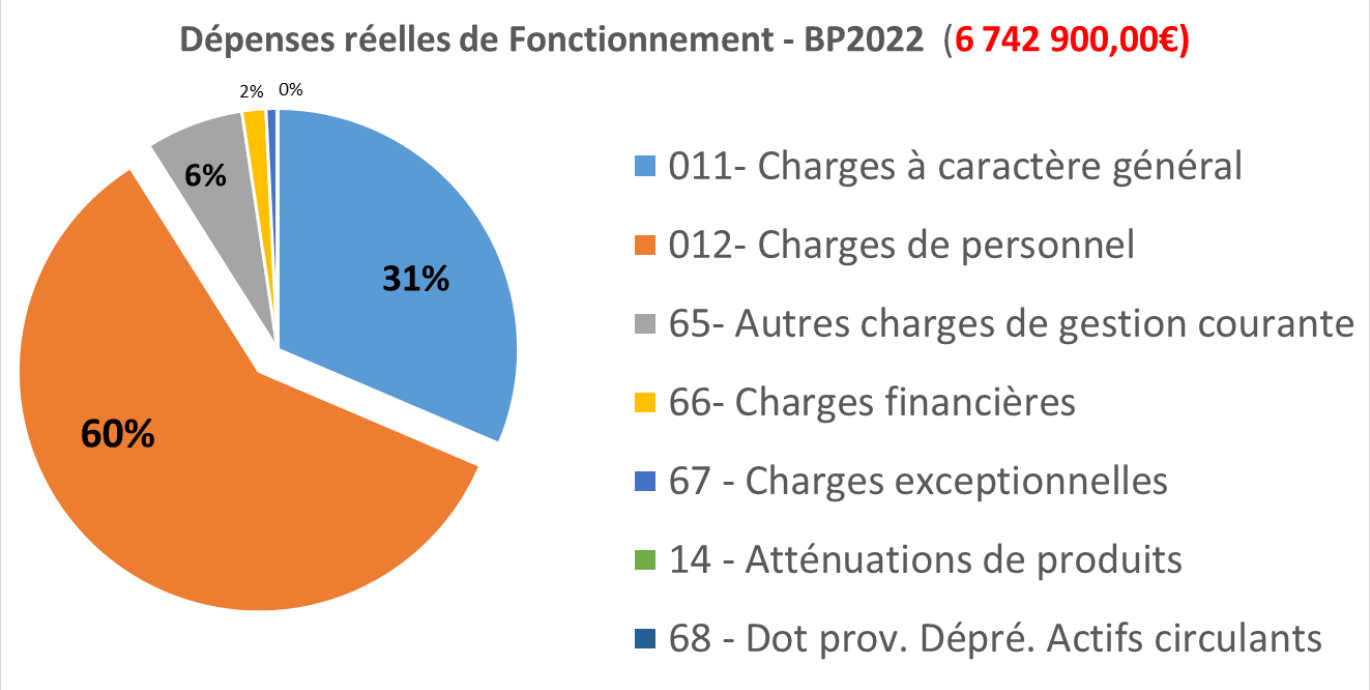

– Les Recettes de Fonctionnement

La section s'équilibre également à **8 291 230.00 €,** pour :

➔ **7 887 782.00€** en recettes réelles
➔ **63 448.00€** en recettes d'ordre
➔ 340 000.00€ en R002 excédent reporté

On y retrouve :

a) Les atténuations de charges (013) (Emplois d'Avenir, Contrats Aidés, remboursements arrêts maladie, etc…)

Il s'agit essentiellement de la participation de l'état au titre des différents contrats aidés accueillis par la commune et des remboursements de l'assurance pour maladie d'agents.

➔ L'enveloppe est proposée à **170 000€** soit **2.16%** des recettes réelles.
(rappel BP2018 = 100 000€ / BP2019 = 150 000€ / BP2020= 180 000€ / BP2021 = 140 000€)

b) Les produits des services (70) (Encaissements Régies : Cantine, ALSH, école de musique, location de salle, concessions des cimetières) – cf.détail page 12

Il s'agit des recettes propres des services rendus à la population facturés suivant les tarifs validés par le conseil municipal.

➔ Ils représenteront **227 150€** en 2022, soit **2.88%** des recettes réelles.
(rappel 2018 = 240 000€ / 2019 = 270 000€ / 2020 = 252 000€ / 2021 = 216 000€).

c) Les Impôts et taxes (73) (Taxe foncière/habitation, Dotation de solidarité Communautaire, taxe sur la Publicité, Droits de mutation, etc…)

En 2022, la majorité municipale proposera, comme depuis dix ans, de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

Cette décision interviendra dans le cadre de la suppression progressive de la taxe d'habitation puisque, pour les 20% des ménages restant assujettis, l'allègement sera de 65% en 2022.

Pour la collectivité, cette réforme se traduira, au titre de l'année 2022, par une compensation de l'Etat qui devrait garantir l'intégralité de cette recette.

Par ailleurs, la revalorisation annuelle des bases d'imposition devrait être augmentée de 3.5%.

➔ Ils représenteront **5 937 892€** en 2022, soit **75.28%** des recettes réelles. (Rappel BP2018 = 4 735 841€ / BP2019 = 4 872 022€ / BP2020 = 5 116 281€ / BP2021 = 5 135 408.00€)

d) Les dotations, subventions et participations (74) (Ancienne taxe Professionnelle, Dotation forfaitaire, Subventions Etat/Région/Département/CAF, prise en charge écoles CUD, etc…)

La prévision budgétaire devrait être de l'ordre de **1 517 720€,** soit **19.24%** des recettes réelles. (Rappel BP2018 et BP2019 = 1 354 775€ / BP2020 = 1 764 941€ / BP2021 = 1 451 557€)

e) Les autres produits de gestion courante (75) (Loyers : Bridge, Friterie CDK-V, salle Baillon, etc…)

L'inscription au budget primitif 2022 s'élève à **26.000€** du fait de la covid. Elles représentent **0,33%** des recettes réelles. (Rappel BP2018 et BP2019 = 35 000€ / BP2020 = 40 000€ / BP2021 = 25 000€)

f) Autres produits Financiers (76) pour un montant de **20€.**

g) Les produits exceptionnelles (77) (Remboursement de sinistres, annulation de mandats sur exercices antérieurs, etc…)

Provision d'une somme de **9 000€** soit **0,11%** des recettes réelles.

h) Les travaux en régie (042)

Les travaux en régie, inscrits en opérations d'ordre de fonctionnement, sont estimés à sur l'exercice 2022. **60 000€**

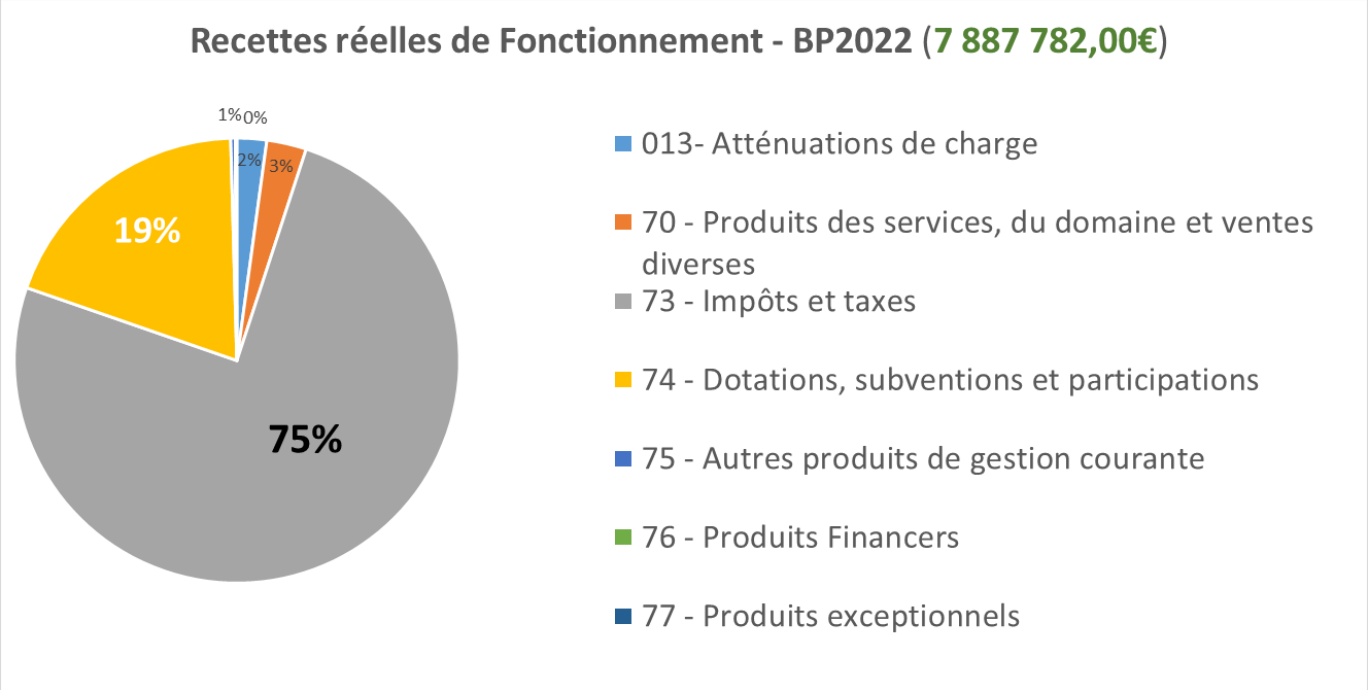

RAPPORT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Notre programme proposé en section d'investissement intègre les objectifs évoqués lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

2 - Les dépenses d'Investissement

Au regard des investissements nécessaires à l'intérêt général, des études indispensables aux projets à venir, de notre capacité financière et de la conjoncture économique, l'enveloppe des projets d'investissements nouveaux devrait s'établir à **5 849 342.42 €**, soit :

- ➔ **5 745 894.42 €** en dépenses réelles
- ➔ **103 448.00 €** en dépenses d'ordre

On y retrouve :

a) La dette en capital (16) (remboursement de la dette)

Le montant du remboursement de la dette en capital est estimé à

440 0000 €.

b) Les immobilisations incorporelles (20) (Logiciels – frais d'études, etc…)

Estimées à **160 217.60€** dont 80 717.60€ de RAR**,** elles concernent principalement :

Frais d'étude (2031) : 141 317.60 €

Tranche optionnelle 03 - Elaboration d'un programme : Construction d'un équipement public - Quartier Degroote : 9 500€
Conduite d'opération - Construction d'un équipement public - Quartier Degroote : 25 000 €
AGUR – ANRU : 15 000€
AMO Aménagement du centre-ville : 20 000€

Concessions et droits similaires (2051) : 18 900 €

Divers Logiciels : 10 000€

c) Les immobilisations corporelles (21) (mobilier, matériel bureau, terrains, etc…)

L'enveloppe de **3 488 676.82€** dont 737 563.73 de RAR concerne :

(211) les terrains : 100 000,00 €
Achat du terrain - M. TACCOEN : 100 000,00 €

(212) les aménagements de terrains : 559 745,61 €

Pose de jeux - Zone de loisirs CDKV : 190 000,00 €
Aménagement du Centre-ville : 170 000,00 €

(213) les constructions : 2 059 102,21 €

Fourniture et pose clôture rigide - Ecole Brassens : 2 783,16 € / Fourniture et pose de luminaire LED - Ecole Bruegel : 1 200,00 € / Installation de douches - Ateliers municipaux : 16 000,00 € / Création d'un point d'eau - Ateliers municipaux : 12 000,00 € / Aménagement intérieur - CSC Sud : 310 000,00 € / Cuisine équipée - CSC Sud : 21 000,00 € / Accessibilité - DOJO – Escaliers : 3 000,00 € / Création d'une cloison coupe-feu - Vestiaires DOJO : 3 148,03 € / Remplacement chaudière : 30 000,00 € / Achat du 85 Rue Principale – CDKV : 233 000,00 € / Achat du 23 Rue de la Mairie : 115 000,00 € / Démolition anciens ateliers et presbytère - Route de la Branche : 130 000,00 € / Vestiaires football – CDKV : 150 000,00 € / Aménagement de la maison des associations - ancienne Mairie :560 000,00 € / Bâtiment sur terrain - M. Taccoen : 50 000,00 €

(21534) Les réseaux d'électrification : 14 902,03 €

(21538) Les réseaux divers : 107 653,80 €

Réparation EP : 40 000,00 € / Relamping Terrain de foot : 6 790,80 € / Eclairage Rue neuve + Fourreaux : 50 000,00 €

(21568) Autre matériel incendie : 11 000,00 €

Extincteurs : 1 000,00 € / 5 Défibrillateurs : 10 000,00 €

(2158) Installations, matériel et out technique : 197 678,87 €

Rénovation et remplacement caméras : 160 000,00 €

(2182) Matériel de transport : 136 737,00 €

Véhicule camion benne – EV : 25 377,00 € / Véhicule – CDKV : 11 360,00 € / Chargeuse – EV : 100 000,00 €

(2183) Matériel de bureau et informatique : 53 179,12 €

Matériel informatique – Mairie : 10 000,00 € / Ecoles : 3 000,00 € / Ecoles - Enveloppe Adjoint : 6 400,00 € / Ecoles - Tableau numérique : 7 000,00 €

(2184) Mobilier : 76 916,84 €

Mobilier – Divers : 20 000,00 € / Mobilier – CSC : 30 000,00 € / Mobilier – Ecoles : 3 400,00 € / 6 Armoires - EV - Nouvelle Mairie : 7 135,20 € / 2 Tables pique-nique PMR - Parc urbain : 3 000,00 € / Poubelles + Bancs + tables pique-nique CDKV : 5 000,00 €

(2188) Autres immo. Corporelles : 171 761,34 €

Rideau anti-rayonnement - Ateliers municipaux : 3 000,00 € / 30 barrières : 5 000,00 € / 4 radars pédagogiques : 16 000,00 € / Pack piétons: 20 750,00 € / Pietos vélo : 3 000,00 € / Pietos enfants : 10 000,00 € / Matériel - Restaurant scolaire : 9 000,00 € / Organigramme (Nouveau CSC et réparation commande) : 5 000,00 € / Achat instruments - Ecole de musique : 5 500,00 € / Pont

de lumière - Salle culturelle : 10 000,00 € / Câblage - Salle culturelle : 5 000,00 € / Eclairage - Salle culturelle : 10 000,00 € / Matériels divers : 32 434,90 €

d) Autres immos en cours construction (2313) : 1 319 000.00 €

Construction - Ecole et Salle Multisport - MOE (Architecte + BE) : 370 000,00 € / Construction - Ecole et Salle Multisport – Construction : 800 000,00 € / etc…

e) Autres immobilisations financières (27) : 338 000.00 €

Prêts au personnel : 8 000,00 € / Construction - Ecole et Salle Multisport – SPAD : 330 000,00 €

f) Subventions d'investissement (139) – opération d'ordre

Il s'agit d'inscrire une somme de **3 448€** correspondant à l'amortissement d'une subvention d'investissement perçue.

g) Travaux en régie (021) – opération d'ordre

Il s'agit d'inscrire la même somme que celle inscrite en recette de fonctionnement, soit **60 000€**

h) Opérations patrim. (041) : 40 000€ (immobilisations corporelles)

Les frais d'études suivis de travaux doivent être intégrés aux articles comptables des immobilisations concernées.

4 - Les recettes d'Investissement

Le financement de l'investissement est assuré par :

- ➔ des recettes réelles à hauteur **2 808 919.39€**
- ➔ des recettes d'ordre à concurrence de **1 588 330.00€.**
- ➔ Et d'un excédent d'investissement (R001) 1 452 093.03€

On y retrouve :

a) Les dotations et fonds (10) (récupération de la TVA et excédent de fonctionnement capitalisé)

D'un montant de **2 157 284.39€**, composé de la FCTVA (10222) : 550 000 € et de l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 1 607 284.39 €

b) Les produits des cessions (024) (vente d'immobilisations : Terrains, véhicules, outillages)

Une somme de **198 600€** est attendue avec la cession du 10 route de la branche (anciens ateliers municipaux et presbytère) + vente de l'ancien tracteur.

c) **Les autres immobilisations financières (274)** (prêts amicale personnel) Il s'agit du remboursement des prêts accordés au personnel pour une valeur de **5 800**€.

d) **Les subventions d'investissements (13) : 447 235.00€** Correspondant à : subvention CAF sur projet CSC Sud : 50 000€ / Subvention Région pour l'aménagement d'un espace de loisirs sur le parc urbain (jeux pour enfants et terrain multisport) : 57 235€ / Subvention Etat pour la construction d'un groupe scolaire et salle multisport (ANRU) : 340 000€

e) Le virement de la section de fonctionnement (028) – opération d'ordre – cf. détail page 24

L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement est inscrit à concurrence de

1 307 540.00€

f) Les dotations aux amortissements (040) – op. d'ordre – cf. détail page 24

Inscription de la même somme qu'au **compte 68** soit **240 790€**

CONCLUSION

Un Budget 2022 d'un montant de **14 140 572.42 €** marqué par une crise sanitaire sans précédent liée au COVID-19. Cette crise engendrera indéniablement, comme ce fut le cas pour 2020 et 2021, de nombreuses conséquences, en particulier sur l'économie française et donc sur les finances de la ville et des autres collectivités.

Pour la 11ème année consécutive, la majorité municipale ne souhaite pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale afin de ne pas accroître la pression fiscale pesant sur les habitants.

La lecture de ce budget nous montre l'impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement et des recettes moindres en produits et services notamment.

Les orientations budgétaires portent sur les grands axes de développement que la ville va mener sur ce mandat :

- Le plan « **SECURITE** » qui va continuer de se déployer sur l'ensemble de ce mandat (piétos, radars pédagogiques, bonus ville, actualisation du système de vidéo-protection, sécurisation des passages pour piétons, etc...),
- Le plan « **JEUNESSE/JEUX** » qui va lui aussi continuer de se déployer à Coudekerque-Village avec l'installation de nouveaux jeux pour enfants,
- Le projet « **GROUPE SCOLAIRE ET SALLE MULTISPORT** » dans le cadre du quartier NPNRU,
- Le projet « **AMENAGEMENT DU CENTRE-VILLE** » avec le lancement des études,
- Le projet « **CENTRE SOCIOCULTUREL SUD** » avec l'achèvement de sa construction et son aménagement,
- Le plan « **CULTURE** » : l'entrée dans le réseau « les balises »,
- Le projet « **MAISON DES ASSOCIATIONS ET DE LA CITOYENNETE** » à l'ancienne mairie, qui a déjà permis d'engager les premières études, diagnostiques et mesurages nécessaires.

Comme chaque année, ce budget a été construit de manière prudente avec un double objectif :

- répondre aux besoins des usagers en cette période de crise,
- optimisation de nos dépenses de fonctionnement en vue de préserver une capacité d'investissement permettant à la Ville d'envisager sereinement les nouveaux investissements à venir.

Aff. N°19 /2022

7.2 – FINANCES LOCALES
Convention PLIE avec l'association Entreprendre Ensemble

RAPPORTEUR : Michel PESCH.

Depuis le 01 janvier 2016, la Ville de Téteghem – Coudekerque-Village adhère au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'agglomération dunkerquoise.
Le PLIE constitue un outil de proximité au service des actifs durablement exclus du marché du travail, avec pour objet de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics via la mise en œuvre de parcours vers l'emploi adapté à chaque situation individuelle.
Son objectif est l'accès et le maintien à l'emploi ou en formation qualifiante de tout participant.
Cet engagement envers le PLIE se matérialise par la signature d'une convention tripartite entre la ville de Téteghem – Coudekerque-Village, la Communauté Urbaine de Dunkerque (également financeur) et l'association Entreprendre Ensemble (support juridique du PLIE).
La participation de la Ville au PLIE est fixée 2.653€ par habitant.
La population de Téteghem – Coudekerque-Village connue au 01 janvier 2022 est de 8 285 habitants.
L'adhésion au PLIE pour l'année 2022 s'élève donc à 21 980,11€ (2.653€ x 8 285 habitants)

Le conseil municipal,
Après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré

- **DECIDE** de l'adhésion de la Ville de Téteghem – Coudekerque-Village au PLIE pour l'année 2022
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite et tout document s'y rapportant

Annexe : Convention au PLIE

VOTE :
31 Voix Pour

Mr Pesch ajoute que ce n'est pas une dépense suplémentaire par rapport à l'an passé car nous versions déjà cette somme sous la forme d'une subvention. Nous devions régulariser pour passer par le biais d'une convention.
Aucune remarque, Passage à la délibération suivante.

Aff. N°20 /2022

3.DOMAINE ET PATRIMOINE

Objet : Vente d'un terrain cadastré AE165 de 118 mètres carrés - rue Lamartine

Rapporteur : Didier Guerville

Par délibération N° 9 du 04 Février 2022, le Conseil Municipal a constaté la désaffectation de fait et a procédé au déclassement d'une partie (118 Mètres carrés) de la parcelle cadastrée AE165 d'une superficie totale de 6496 mètres carrés contiguë à la parcelle cadastrée AE166 située au 38 rue Lamartine.

Compte tenu de la demande d'acquisition présentée par Monsieur Vantorre et de l'estimation des domaines en date du 16 Février 2022, il est proposé de vendre cette parcelle de 118 mètres carrés au prix de 15 euros le mètre carré soit au prix total de 1770 euros.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- De la Vente à Monsieur Vantorre, demeurant 38 rue Lamartine à Téteghem-Coudekerque-Village, d'une bande de terrain de 118 mètres carrés au coût total de1770 euros.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette opération.

VOTE : 31 Voix Pour

Vote et Aucune remarque le Conseil Municipal se poursuit.

Aff. N°21 /2022

3.DOMAINE ET PATRIMOINE

Objet : Vente du terrain à nu situé 10 route de la Branche

Rapporteur : Didier GUERVILLE

Par délibération N°41 du 8 Juin 2021 le conseil municipal a constaté la désaffectation de fait et décidé du déclassement du terrain situé 10 route de la Branche, cadastré ZH 24 D'une superficie de 1823 mètres carrés.

La société MP développement a présenté à la Ville un projet de construction d'un ensemble de 65 logements sur ce site déclassé et sur la propriété privée voisine. Ces logements sociaux seront exclusivement destinés aux seniors en complément de l'offre privée Domitys en phase de construction route du Chapeau rouge.

L'emplacement, route de la Branche est proche du centre-ville, des commerces et des services et du parc paysager qui sera étendu. Pour ces raisons, il est proposé après démolition par la ville, des bâtiments à usage technique et associatif existant sur le site, de vendre ce terrain nu à la société MP développement 115 rue Saint-Dominique 75007 Paris, d'une superficie de 1823 mètres carrés au prix de 182 750 euros (Estimation des Domaines : 215 000 euros moins 15%).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- De la vente à la société MP développement de la parcelle cadastrée ZH 24 située 10 route de la branche, d'une superficie de 1823 mètres carrés au prix de 182 750 euros. (Estimation des Domaines : 215 000 euros moins 15%)
- D'autoriser Monsieur Le maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

VOTE :	**31 Voix Pour**

Mr le maire précise qu'il y a eu deux réunions avec les habitants, suite aux échanges un étage a été supprimé. Il s'agit d'une action 100 % sociale comme celle rue Neuve. La proximité des terrains concernés se trouvent en centre-ville, ce qui explique le choix qu'ils soient destinés à des personnes âgées.
Franck DHERSIN évoque l'importance des commodités. Mr DHERSIN annonce la délibération suivante :

Aff. N°22 /2022

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

Objet : Acquisition d'un immeuble situé 23 rue de la Mairie

Rapporteur : Didier GUERVILLE

Il est exposé à l'Assemblée que la Communauté Urbaine de Dunkerque a proposé à la Ville d'acquérir au prix de 115 200 euros un immeuble à usage d'habitation situé 23 rue de la mairie à Téteghem-Coudekerque-Village, cadastré en partie sur la parcelle numéro 173 pour 168 mètres carrés.

Compte tenu de la démolition de l'immeuble situé au 10 rue de la Branche et de la Vente du terrain, l'acquisition de l'immeuble situé au 23 rue de la mairie permettrait l'accueil d'associations qui œuvrent au service de nos concitoyens.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

-De l'acquisition auprès de la Communauté Urbaine de Dunkerque d'un immeuble à usage d'habitation situé 23 rue de la mairie et cadastré en partie sur la parcelle numéro 173 pour 168 mètres carrés au prix de 115 200 euros.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.

VOTE :	**31 Voix Pour**

Mr le maire précise que ce bâtiment appartenait à la CUD et qu'il était auparavant utilisé par une famille Irakienne, il y a quelques années de cela. Quelques petits travaux sont à prévoir. Il nous fallait un autre endroit pour les associations de la Ville.

Mr Bocquet intervient :
Il se questionne pour savoir si la Ville a fait les projections sur l'évolution démographique des années à venir.
Intervention de Mr le maire : Pendant les 15 dernières années plus de 500 logements ont été construits sur Téteghem, par Téteghem. Il y a 15 ans il y avait 6990 habitants ; 15 ans après : 7000 habitants. Nous avons pris 15 habitants de plus car il y a plus de 15 ans nous étions à 3.5 voire 3.6 habitants environ par maison. Aujourd'hui nous ne sommes plus qu'à 2.4 habitants par maison. Heureusement que la Ville a construit sinon nous aurions perdus plus de 1000 habitants. Nos écoles auraient été vides nous n'aurions pas réussi à attirer de nouveaux commerces, à avoir des médecins, des professions libérales.
L'augmentation n'est pas énorme, c'est vrai aussi que sur le quartier Degroote seront démolis : 366 logements pour reconstruire, dont une dizaine de tours ; cela ne dépassera pas les 3 étages. Dès que le PLU sera accepté les seuls terrains constructibles sont derrière et devant la nouvelle mairie. Il y aura 420 à 430 logements et avec le projet de Coudekerque Village (avec deux opérations immobilières) on devrait d'ici 10 ans être à 9500 habitants environs ; soit 1000 habitants de plus en 10 ans. Sans calculer le vieillissement actuel de la population.
Mr Bocquet félicite Mr Dhersin pour la mixité urbaine de la population de notre Ville qui est fait de manière quasi parfaite. Franck DHERSIN est content de cette remarque et le remercie de le souligner, et il évoque les 90 %de logements sociaux à une époque, ceci correspond à l'Urbanisme des années 1970. On corrige cela aujourd'hui. Il annonce que nous sommes à 24.94 % de logements sociaux à ce jour. La loi Française est de 25%, La norme est de 20% au niveau de la CUD. La ville se situe entre la loi Française et celle imposée de la CUD. Compte tenu que nous ne reconstruirons que 130 logements sociaux sur les 366, la Ville compensera avec les logements ici autour de la nouvelle Mairie, logiquement dans 10 ans nous respecterons donc comme il faut ce pourcentage de logements sociaux.
Le vote est fait à l'unanimité sur cette délibération.
Franck DHERSIN annonce la dernière délibération, avec la lecture de celle-ci par Annie Pagnerre.

Aff. N° 23/2022

8.2 AIDE SOCIALE

Objet : Projet Social : Création du Comité d'Usagers- Adoption de la Charte de fonctionnement.

Rapporteur : Annie PAGNERRE

Dans la perspective du renouvellement du projet social de la Ville et dans le respect d'une démarche participative des habitants, des usagers, des professionnels et des partenaires dans son élaboration, il est nécessaire d'actualiser le Conseil de Maison, instauré en 2012, et de le transformer en Comité d'Usagers.

Ce comité constituera le groupe « Projet ». Il sera composé de 20 membres répartis en 2 collèges :

- Le collège majoritaire des habitants usagers et adhérents comportant 14 membres dont 5 représentants d'associations et 9 représentants individuels désignés par le Maire.
- Le collège des institutions comportant 6 membres dont 4 représentants élus de la Ville désignés par le Maire, un représentant de la C.A.F et un représentant du Département.

Une charte en annexe précise les attributions et le fonctionnement du Comité d'Usagers.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De créer un Comité d'Usagers en remplacement de l'actuel Conseil de Maison.
- D'adopter la Charte de fonctionnement du Comité d'Usagers.

VOTE : 31 Voix Pour

Mr Dhersin présente notre nouveau DRH Mr LANGLET Ludovic qui habite Téteghem depuis juillet il remplace Martine VANPEE, à présent à la retraite.

Mr Damman intervient pour expliquer l'aide à l'Ukraine. Cette collecte a eu lieu durant 10 jours. La salle Itswere était ouverte de 9h à 18h non-stop. Cette semaine ce sera sur 3 jours de 10h à 12h et de 15h à 18h. Cette collecte s'arrêtera samedi provisoirement dans un souci de coordination et aussi au niveau de la logistique. La CUD viendra prendre les volumes collectés, ils ont beaucoup de travail avec les 4 jours de Dunkerque, le marathon. Nous avons collecté 2 camions d'une vingtaine de mètres cubes il y aura un 3e camion la semaine prochaine il y aura plus de 20 Mètres cubes. Nous arriverons environ a pas moins de 70 mètres cubes. Monsieur Damman remercie Annie Pagnerre qui a ouvert un point d'accueil de collecte à la mairie de Coudekerque- Village qui a bien fonctionné. C'était important d'associer les gens qui voulaient donner et qui n'avait pas de véhicules. Les associations sportives culturelles des écoles du centre social et les élus se sont mobilisés et relayés pour les permanences. Mr Damman remercie Mme Marteel Régine toujours vaillante et aussi Monsieur le maire, les services à la fois administratifs, techniques et en particulier monsieur Lhermite qui a été la cheville ouvrière de l'organisation pour cette collecte. Il remercie aussi Christophe Demey et Mr Christiaens et leurs services techniques. Il remercie aussi la Protection Civile, les entreprises, les commerçants aux artisans qui vont faire des dons sous diverses formes. Le comité entreprendre par exemple qui a offert 2 palettes de cartons pour emballer toutes nos collectes ce qui fait que l'on a été bien organisé. Nous avions des cartons neufs propres sur lesquels tout était noté correctement. On a vérifié au fur et à mesure tout ce qui était à mettre dans ses cartons car ensuite ils sont reconditionnés encore pour partir au centre logistique. Nous faisons une pause car il y a énormément à stocker. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne reprendra pas cette collecte. Nous avons aussi décidé de ne pas tout envoyer en une fois. Nous avons aussi récupéré des produits de premiers secours beaucoup de produits d'hygiène, des couettes, couvertures chaudes pour dormir, des lits de camps. Une habitante qui travaille chez Biopath labo par exemple a donné des gants chirurgicaux 25 000 et autres matériels, il y a eu un énorme élan de solidarité. C'est un gros travail, je remercie les bénévoles et nos ainés qui se sont rendus pour certains très disponibles. Nous avons aussi recensé les gens qui pourraient éventuellement accueillir des réfugiés. Nous avons une douzaine de foyers qui peuvent accueillir des Ukrainiens. Nous avons transmis cela à la CUD il y a des personnes qui peuvent accueillir une personne ou deux. Mr Damman ajoute que l'on a aussi fait un listing des personnes « ressources médicales » nous avons la chance sur la commune d'avoir beaucoup de professions médicales à la retraite et on sait que c'est actuellement très compliqué d'avoir un rendez-vous avec un généraliste donc nous pourrons dans un premier temps solliciter ces gens-là. Nous avons également pris contact déjà avec l'inspection académique si des enfants jeunes arrivés, pour les accueillir comme il se doit. C'est quelque chose auquel je tenais beaucoup, ajoute Mr Damman si nous avons des enfants d'Ukraine qui arrivent ; ils pourront intégrer très vite nos écoles. En 3 ou 4 mois ils parleront le français. Ils apprennent ensuite à leurs parents très vite la langue mais dès les premiers jours ils savent jouer au football aux jeux divers et variés qu'il y a dans les cours d'école.
Mr Dhersin et Mr Damman remercient tous les habitants pour leurs mobilisations.
Monsieur Bocquet intervient pour savoir s'il y a des logements sociaux à disposition au niveau des bailleurs. Mr le maire lui annonce que la Préfecture a prévu des logements. Les Sous-Préfets s'occupent de cela.

Franck DHERSIN remercie, et salue l'assemblée.

19H 45 fin de la séance du Conseil Municipal.

****